SPC/Coastal-DWFNS/WP.5
26 avril 1984

TEXTE ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

REUNION DES ETATS COTIERS ET DES NATIONS PRATIQUANT LA PECHE HAUTURIERE
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 18 - 22 juin 1984)

APERCUS DES ACTIVITES DE:

a) Commission inter-américaine du thon tropical (CITT)

b) Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)

a) COMMISSION INTER-AMERICAINE DU THON TROPICAL

Recherche thonière et gestion des ressources thonières dans l'océan Pacifique Est

par James JOSEPH,
directeur des recherches de l'I.A.T.T.C.

Historique de la pêcherie *

La pêcherie thonière dans le Pacifique Est s'est développée initialement comme une pêcherie de germon au large de la Californie du Sud juste au début du XX° siècle. Le marché pour le thon s'accrut rapidement, et lorsqu'au début des années 1920, le germon n'apparut plus au large des côtes de Californie, la flotte des petits bateaux commença à se tourner vers l'albacore et le listao au large de la Basse-Californie (l'un des Etats du Mexique). Le marché continua de s'accroître et la flotte continua de grandir.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, les navires pêchaient au sud par rapport à la Californie jusqu'à l'Equateur et jusqu'à trois ou quatre cents milles au large. Tout au long de cette phase de développement, la pêcherie était presque exclusivement une opération américaine (U.S.).

La pêche à l'appât vivant fut la première méthode d'exploitation du thon. L'appât était généralement capturé dans certaines zones côtières le long de la côte ouest des Amériques, du Mexique à l'Equateur, et l'une des principales zones de pêche à l'appât était située au large de Costa-Rica, dans le golfe de Nicoya. Le souci de mieux connaître l'évolution des stocks d'appât et l'augmentation des captures de thons pendant ces années qui suivirent la guerre menèrent à la création de la Commission inter-américaine du thon tropical (I.A.T.T.C.) en 1949 par un traité entre Costa-Rica et les U.S.A. L'adhésion à cette commission fut ouverte à toute nation dont les ressortissants participaient ou contribuaient à la pêcherie de thons à l'intérieur des eaux de la Convention qui furent définies comme l'océan Pacifique oriental (« Eastern »).

Aujourd'hui, les Etats membres de la Commission sont : Canada, France, Japon, Nicaragua, Panama et U.S.A. Durant les années passées, Costa-Rica, l'Equateur et le Mexique furent également membres de la Commission.

Objectifs de l'I.A.T.T.C.

Les tâches principales de la Commission sont l'étude de la biologie des thons tropicaux, des appâts pour les thons et les autres espèces capturées par les navires thoniers dans l'océan Pacifique Est, et de déterminer les effets de la pêche et des facteurs naturels sur ces stocks. Lorsque cela est nécessaire, la Commission recommande également des mesures appropriées de conservation qui ont pour but de maintenir les stocks à un niveau de production maximale. Durant les plus récentes années, les objectifs et tâches de la Commission ont été élargis de façon à inclure des actions de recherche sur les dauphins. Les dauphins sont fréquemment associés à l'albacore dans le Pacifique oriental et des captures significatives d'albacore ont été réalisées en effectuant les coups de senne sur les bancs composites ainsi constitués. Ce type de pêche a causé une considérable mortalité chez les dauphins dans le passé et a entraîné cet intérêt pour les stocks de dauphin. Le programme de recherches de la Commission sur les dauphins a dépassé ce simple intérêt.

La direction formelle de la Commission est assurée par une assemblée plénière constituée de commissionnaires représentant chaque gouvernement. Cette assemblée plénière dispose d'un directeur des recherches (*) qui est responsable du progrès des recherches et des fonctions de gestion des stocks de la Commission. Afin d'accomplir cette tâche, le directeur conduit une équipe indépendante de recherches constituée de chercheurs et de techniciens recrutés sur le plan international.

Un programme de recherches à trois niveaux

Le programme de recherches sur les thons de la Commission peut être envisagé comme structuré en trois niveaux différents.

Au premier niveau, l'effort est dirigé vers l'acquisition des données qui peuvent servir pour le contrôle du développement de la pêcherie. Les données fondamentales portant sur les caractéristiques de tous les navires participant à la pêcherie sont collectées. Les activités individuelles des bateaux en termes de jours d'opération, jours de pêche, localisation des pêches, captures et efforts associés sont collectées pour chaque navire. L'équipe a construit une telle banque qui permet de remonter jusqu'en 1934. Cette banque (ou base de données) est actualisée chaque année. Pendant les 31 années d'existence de la Commission, les activités de pêche ont été observées, contrôlées, pilotées par l'intermédiaire d'un système de livre de bord dont la couverture a été jusqu'à 90 % des captures de l'ensemble du Pacifique Est.

De plus, au premier niveau de recherches, les statistiques de débarquement sont collectées par espèces dans tous les ports du Pacifique Est ainsi qu'à Porto-Rico où une grande partie des captures du Pacifique Est est débarquée. Virtuellement, 100 % des débarquements du Pacifique Est sont pris en compte dans le programme de la Commission. Depuis 1955, l'équipe de la Commission a maintenu un réseau d'informations qui lui permet de surveiller sur une base pratiquement journalière les captures de la flotte internationale, le nombre de jours à la mer et une estimation constante de l'abondance apparente. Une telle information en « temps réel » s'est avérée nécessaire pour un fonctionnement satisfaisant du programme de conservation.

(*) Les sous-titres ont été ajoutés par la revue.

(*) Le Dr James Joseph est le directeur scientifique de la Commission IATTC (note du traducteur Jean-Yves Le Gall, CNEXO (COB) G.S.G.).

Parallèlement à une information biologique essentielle sur la distribution des stocks en cours d'exploitation, ces données de captures et d'effort sont utilisées pour une première approche de l'évaluation de l'impact de la pêche sur ces stocks. Les modèles de production de type logistique et « général » qui relient la mortalité par pêche aux modifications dans l'abondance apparente et la production ont été employés par la Commission dans le premier niveau d'approche de l'évaluation des stocks.

Au second niveau de recherche sur les thons, plus d'information sur leur biologie est collectée. L'information de base collectée à ce niveau sont les mesures de longueur réalisées sur des échantillons de poissons lors des débarquements commerciaux. Le principal objectif du programme de mensurations des longueurs est de collecter un échantillonnage de la capture totale qui soit suffisamment large pour permettre d'estimer une abondance relative des différents groupes de tailles constituant les captures qui, elles-mêmes, sont considérées comme représentatives de la population de poissons sous-jacentes supportant la pêcherie. Une telle information sur la fréquence de tailles peut être utilisée pour estimer des taux de croissance et de mortalité.

Les expériences de marquage et recapture constituent une autre partie importante de l'information utilisée pour le second niveau de recherches de la Commission. Depuis le début des expériences de marquage et recapture de thons en 1958, plus de 200 000 thons ont été marqués et relâchés. Ces études produisent une information utile sur la croissance, la migration, la mortalité naturelle et la mortalité par pêche. Des estimations additionnelles de croissance ont été faites en examinant avec soin les otolithes (petites concrétions calcaires de l'oreille interne) des thons. Les thons déposent une marque dans leur otolithe pratiquement quotidiennement. En comptant les anneaux journaliers ainsi formés, on peut théoriquement estimer l'âge des poissons.

Un autre aspect du second niveau de recherches concerne la structure des stocks et la relation entre les poissons d'une zone et d'une autre. Les études morphométriques de poissons provenant de différentes zones ont été conduites aussi bien pour l'albacore que pour le listao, mais les résultats n'ont pas permis de conclure.

Des études génétiques sur l'albacore ont également été conduites sur la fréquence des gènes contrôlant certains systèmes enzymatiques. Ces études ont montré que les thons du Pacifique oriental ne sont probablement pas génétiquement homogènes, mais peuvent comprendre différents groupes qui se mélangent assez intensément. Des études en cours destinées à élucider la structure du stock sont fondées sur une comparaison de la microchimie des os de thons. Les os, après avoir été bombardés par un canon à protons, émettent des rayons X qui sont associés aux éléments spécifiques de la micro-zone analysée. En utilisant cette technique, on pense que les taux de mélange des adultes pourront être évalués sur la base de leur histoire biochimique.

Les recherches du deuxième niveau décrites, ainsi que d'autres portant sur les secteurs tels que la ponte, histoire larvaire, comportement alimentaire, énergétique, contribuent à des estimations de croissance, mortalité et autres paramètres vitaux qui sont utiles ou nécessaires pour utiliser des modèles plus compliqués que les modèles globaux. De tels modèles pourront être utilisés pour prévoir le comportement des populations de thons, pour évaluer leur abondance et mesurer l'impact de l'exploitation par l'homme (pêche) sur elles.

Au troisième niveau de recherche thonière, des essais sont faits pour mesurer l'impact des facteurs naturels sur les fluctuations de l'abondance apparente et réelle des animaux. Ces facteurs indépendants de la pêcherie sont les résultats d'une dynamique s'exerçant dans l'océan et l'atmosphère et qui altèrent ou influent sur le comportement et la survie des animaux. Ainsi, les études d'océanographie et des variabilités des interelations font partie intégrante du programme de recherche de la Commission.

La plus grande partie des actions de recherche de troisième niveau a été concentrée pour tenter de prédire l'abondance du listao (skipjack) d'une année dans le Pacifique Est sur la base de conditions océaniques, atmosphériques et climatiques qui ont règné dans le Pacifique central une année et demie plus tôt, âge moyen auquel elles sont recrutées pour la première fois. Des corrélations significatives entre indices d'abondance de listao et des indices de mélange dus au vent, des forces de courant et de remontées d'eaux profondes ont été trouvées, bien que pour des besoins de prédictions elles n'ont qu'un intérêt marginal.

Programme sur les dauphins

Comparé au programme de recherches sur les thons, le programme concernant les dauphins est récent car commencé en 1979. Les buts de ce programme sur les dauphins sont :

1) de maintenir les thons à un haut niveau de production et, en même temps,
2) maintenir les stocks de dauphins à des niveaux suffisants pour assurer leur survie et leur pérennité et
3) éviter les mortalités de dauphins inutiles ou dues à la négligence.

Un des éléments clé a été l'établissement d'un programme d'observateurs internationaux placés à bord d'une partie des unités de pêche exerçant dans le Pacifique Est. Bien qu'il faille encore attendre une amélioration dans ce programme d'observations, la coopération à ce programme a été satisfaisante. Des recherches scientifiques ont été menées dans des domaines tels que : la mortalité, estimation des populations, amélioration des techniques de capture et composition des bancs.

Evolution des captures

Comme un résultat des recherches sur les thons, l'équipe conclut dans les années 1950 que le stock d'albacore résidant dans le Pacifique Est (Oriental) était capable de supporter des prises de l'ordre de 100 000 t par année. Les captures jusqu'à cette période n'excédèrent jamais ce niveau pour une période donnée. D'autre part, le listao ne pond pas dans le Pacifique Est et apparaît une espèce qui n'est pas « résidente » dans la zone, mais provient d'eaux situées plus à l'Ouest. On en conclut que les stocks de listao pourront supporter des captures plus fortes pendant qu'elles se trouvent dans le Pacifique Est.

En 1958 et 1959, les canneurs (appât vivant), qui alors constituaient 90 % de la flotte totale, se convertirent en senneurs pour des raisons économiques. Cet accroissement de leur efficience dans un rapport d'au moins deux conduisit à une augmentation des captures et à une situation de surpêche. En 1962, les captures et les taux de capture d'albacore commencèrent à décliner rapidement. Sur la base des recommandations de l'équipe de recherche, qui suggérait que l'effort de pêche soit réduit, la Commission institua en 1966 un programme de conservation de l'albacore. L'élément clé de ce programme de conservation était l'établissement d'un quota de prises d'albacore.

a) COMMISSION INTER-AMERICAINE DU THON TROPICAL

Recherche thonière et gestion des ressources thonières dans l'océan Pacifique Est

par James JOSEPH,
directeur des recherches de l'I. A. T. T. C.

Historique de la pêcherie *

La pêcherie thonière dans le Pacifique Est s'est développée initialement comme une pêcherie de germon au large de la Californie du Sud juste au début du XX° siècle. Le marché pour le thon s'accrut rapidement, et lorsqu'au début des années 1920, le germon n'apparut plus au large des côtes de Californie, la flotte des petits bateaux commença à se tourner vers l'albacore et le listao au large de la Basse-Californie (l'un des Etats du Mexique). Le marché continua de s'accroître et la flotte continua de grandir.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, les navires pêchaient au sud par rapport à la Californie jusqu'à l'Equateur et jusqu'à trois ou quatre cents milles au large. Tout au long de cette phase de développement, la pêcherie était presque exclusivement une opération américaine (U.S.).

La pêche à l'appât vivant fut la première méthode d'exploitation du thon. L'appât était généralement capturé dans certaines zones côtières le long de la côte ouest des Amériques, du Mexique à l'Equateur, et l'une des principales zones de pêche à l'appât était située au large de Costa-Rica, dans le golfe de Nicoya. Le souci de mieux connaître l'évolution des stocks d'appât et l'augmentation des captures de thons pendant ces années qui suivirent la guerre menèrent à la création de la Commission inter-américaine du thon tropical (I.A.T.T.C.) en 1949 par un traité entre Costa-Rica et les U.S.A. L'adhésion à cette commission fut ouverte à toute nation dont les ressortissants participaient ou contribuaient à la pêcherie de thons à l'intérieur des eaux de la Convention qui furent définies comme l'océan Pacifique oriental (« Eastern »).

Aujourd'hui, les Etats membres de la Commission sont : Canada, France, Japon, Nicaragua, Panama et U.S.A. Durant les années passées, Costa-Rica, l'Equateur et le Mexique furent également membres de la Commission.

Objectifs de l'I.A.T.T.C.

Les tâches principales de la Commission sont l'étude de la biologie des thons tropicaux, des appâts pour les thons et les autres espèces capturées par les navires thoniers dans l'océan Pacifique Est, et de déterminer les effets de la pêche et des facteurs naturels sur ces stocks. Lorsque cela est nécessaire, la Commission recommande également des mesures appropriées de conservation qui ont pour but de maintenir les stocks à un niveau de production maximale. Durant les plus récentes années, les objectifs et tâches de la Commission ont été élargis de façon à inclure des actions de recherche sur les dauphins. Les dauphins sont fréquemment associés à l'albacore dans le Pacifique oriental et des captures significatives d'albacore ont été réalisées en effectuant les coups de senne sur les bancs composites ainsi constitués. Ce type de pêche a causé une considérable mortalité chez les dauphins dans le passé et a entraîné cet intérêt pour les stocks de dauphin. Le programme de recherches de la Commission sur les dauphins a dépassé ce simple intérêt.

La direction formelle de la Commission est assurée par une assemblée plénière constituée de commissionnaires représentant chaque gouvernement. Cette assemblée plénière dispose d'un directeur des recherches (*) qui est responsable du progrès des recherches et des fonctions de gestion des stocks de la Commission. Afin d'accomplir cette tâche, le directeur conduit une équipe indépendante de recherches constituée de chercheurs et de techniciens recrutés sur le plan international.

Un programme de recherches à trois niveaux

Le programme de recherches sur les thons de la Commission peut être envisagé comme structuré en trois niveaux différents.

Au premier niveau, l'effort est dirigé vers l'acquisition des données qui peuvent servir pour le contrôle du développement de la pêcherie. Les données fondamentales portant sur les caractéristiques de tous les navires participant à la pêcherie sont collectées. Les activités individuelles des bateaux en termes de jours d'opération, jours de pêche, localisation des pêches, captures et efforts associés sont collectées pour chaque navire. L'équipe a construit une telle banque qui permet de remonter jusqu'en 1934. Cette banque (ou base de données) est actualisée chaque année. Pendant les 31 années d'existence de la Commission, les activités de pêche ont été observées, contrôlées, pilotées par l'intermédiaire d'un système de livre de bord dont la couverture a été jusqu'à 90 % des captures de l'ensemble du Pacifique Est.

De plus, au premier niveau de recherches, les statistiques de débarquement sont collectées par espèces dans tous les ports du Pacifique Est ainsi qu'à Porto-Rico où une grande partie des captures du Pacifique Est est débarquée. Virtuellement, 100 % des débarquements du Pacifique Est sont pris en compte dans le programme de la Commission. Depuis 1955, l'équipe de la Commission a maintenu un réseau d'informations qui lui permet de surveiller sur une base pratiquement journalière les captures de la flotte internationale, le nombre de jours à la mer et une estimation constante de l'abondance apparente. Une telle information en « temps réel » s'est avérée nécessaire pour un fonctionnement satisfaisant du programme de conservation.

(*) Les sous-titres ont été ajoutés par la revue.

(*) Le Dr James Joseph est le directeur scientifique de la Commission IATTC (note du traducteur Jean-Yves Le Gall, CNEXO (COB) G.S.G.).

Parallèlement à une information biologique essentielle sur la distribution des stocks en cours d'exploitation, ces données de captures et d'effort sont utilisées pour une première approche de l'évaluation de l'impact de la pêche sur ces stocks. Les modèles de production de type logistique et « général » qui relient la mortalité par pêche aux modifications dans l'abondance apparente et la production ont été employés par la Commission dans le premier niveau d'approche de l'évaluation des stocks.

Au second niveau de recherche sur les thons, plus d'information sur leur biologie est collectée. L'information de base collectée à ce niveau sont les mesures de longueur réalisées sur des échantillons de poissons lors des débarquements commerciaux. Le principal objectif du programme de mensurations des longueurs est de collecter un échantillonnage de la capture totale qui soit suffisamment large pour permettre d'estimer une abondance relative des différents groupes de tailles constituant les captures qui, elles-mêmes, sont considérées comme représentatives de la population de poissons sous-jacentes supportant la pêcherie. Une telle information sur la fréquence de tailles peut être utilisée pour estimer des taux de croissance et de mortalité.

Les expériences de marquage et recapture constituent une autre partie importante de l'information utilisée pour le second niveau de recherches de la Commission. Depuis le début des expériences de marquage et recapture de thons en 1958, plus de 200 000 thons ont été marqués et relâchés. Ces études produisent une information utile sur la croissance, la migration, la mortalité naturelle et la mortalité par pêche. Des estimations additionnelles de croissance ont été faites en examinant avec soin les otolithes (petites concrétions calcaires de l'oreille interne) des thons. Les thons déposent une marque dans leur otolithe pratiquement quotidiennement. En comptant les anneaux journaliers ainsi formés, on peut théoriquement estimer l'âge des poissons.

Un autre aspect du second niveau de recherches concerne la structure des stocks et la relation entre les poissons d'une zone et d'une autre. Les études morphométriques de poissons provenant de différentes zones ont été conduites aussi bien pour l'albacore que pour le listao, mais les résultats n'ont pas permis de conclure.

Des études génétiques sur l'albacore ont également été conduites sur la fréquence des gènes contrôlant certains systèmes enzymatiques. Ces études ont montré que les thons du Pacifique oriental ne sont probablement pas génétiquement homogènes, mais peuvent comprendre différents groupes qui se mélangent assez intensément. Des études en cours destinées à élucider la structure du stock sont fondées sur une comparaison de la microchimie des os de thons. Les os, après avoir été bombardés par un canon à protons, émettent des rayons X qui sont associés aux éléments spécifiques de la micro-zone analysée. En utilisant cette technique, on pense que les taux de mélange des adultes pourront être évalués sur la base de leur histoire biochimique.

Les recherches du deuxième niveau décrites, ainsi que d'autres portant sur les secteurs tels que la ponte, histoire larvaire, comportement alimentaire, énergétique, contribuent à des estimations de croissance, mortalité et autres paramètres vitaux qui sont utiles ou nécessaires pour utiliser des modèles plus compliqués que les modèles globaux. De tels modèles pourront être utilisés pour prévoir le comportement des populations de thons, pour évaluer leur abondance et mesurer l'impact de l'exploitation par l'homme (pêche) sur elles.

Au troisième niveau de recherche thonière, des essais sont faits pour mesurer l'impact des facteurs naturels sur les fluctuations de l'abondance apparente et réelle des animaux. Ces facteurs indépendants de la pêcherie sont les résultats d'une dynamique s'exerçant dans l'océan et l'atmosphère et qui altèrent ou influent sur le comportement et la survie des animaux. Ainsi, les études d'océanographie et des variabilités des interelations font partie intégrante du programme de recherche de la Commission.

La plus grande partie des actions de recherche de troisième niveau a été concentrée pour tenter de prédire l'abondance du listao (skipjack) d'une année dans le Pacifique Est sur la base de conditions océaniques, atmosphériques et climatiques qui ont règné dans le Pacifique central une année et demie plus tôt, âge moyen auquel elles sont recrutées pour la première fois. Des corrélations significatives entre indices d'abondance de listao et des indices de mélange dus au vent, des forces de courant et de remontées d'eaux profondes ont été trouvées, bien que pour des besoins de prédictions elles n'ont qu'un intérêt marginal.

Programme sur les dauphins

Comparé au programme de recherches sur les thons, le programme concernant les dauphins est récent car commencé en 1979. Les buts de ce programme sur les dauphins sont :

1) de maintenir les thons à un haut niveau de production et, en même temps,
2) maintenir les stocks de dauphins à des niveaux suffisants pour assurer leur survie et leur pérennité et
3) éviter les mortalités de dauphins inutiles ou dues à la négligence.

Un des éléments clé a été l'établissement d'un programme d'observateurs internationaux placés à bord d'une partie des unités de pêche exerçant dans le Pacifique Est. Bien qu'il faille encore attendre une amélioration dans ce programme d'observations, la coopération à ce programme a été satisfaisante. Des recherches scientifiques ont été menées dans des domaines tels que : la mortalité, estimation des populations, amélioration des techniques de capture et composition des bancs.

Evolution des captures

Comme un résultat des recherches sur les thons, l'équipe conclut dans les années 1950 que le stock d'albacore résidant dans le Pacifique Est (Oriental) était capable de supporter des prises de l'ordre de 100 000 t par année. Les captures jusqu'à cette période n'excédèrent jamais ce niveau pour une période donnée. D'autre part, le listao ne pond pas dans le Pacifique Est et apparaît une espèce qui n'est pas « résidente » dans la zone, mais provient d'eaux situées plus à l'Ouest. On en conclut que les stocks de listao pourront supporter des captures plus fortes pendant qu'elles se trouvent dans le Pacifique Est.

En 1958 et 1959, les canneurs (appât vivant), qui alors constituaient 90 % de la flotte totale, se convertirent en senneurs pour des raisons économiques. Cet accroissement de leur efficience dans un rapport d'au moins deux conduisit à une augmentation des captures et à une situation de surpêche. En 1962, les captures et les taux de capture d'albacore commencèrent à décliner rapidement. Sur la base des recommandations de l'équipe de recherche, qui suggérait que l'effort de pêche soit réduit, la Commission institua en 1966 un programme de conservation de l'albacore. L'élément clé de ce programme de conservation était l'établissement d'un quota de prises d'albacore.

Après quelques années d'exercice de ce système, les taux de capture commencèrent à s'accroître. Des nouvelles unités de pêche entrèrent dans la pêcherie et ces nouveaux bateaux commencèrent à étendre leur zone de pêche vers le large. C'est pendant cette période que les pêcheurs augmentèrent fortement la proportion de thons capturés en association avec les dauphins dans ces zones hauturières.

Environ en 1972, la zone de pêche s'est accrue d'un facteur de grandeur qui a quadruplé la zone de régulation de l'albacore (CYRA). L'effort de pêche fut multiplié par trois et la capture annuelle d'albacore s'accrut de 100 000 à 150 000 t. A partir de cette phase d'élargissement de la zone de pêche, les évaluations de la production de stocks suggérèrent qu'une production soutenue annuelle de 175 000 t pourrait être obtenue. La flottille continua à s'accroître d'une capacité de 40 000 t en 1965 à 190 000 t en 1978, et, tout naturellement, l'effort de pêche s'accrut. Sous contrôle expérimental, les captures culminèrent à 210 000 t en 1976, puis commencèrent à décroitre. Elles ont continué à diminuer même depuis. Bien que, depuis 1979, l'équipe de recherche recommande des quotas plus réduits de façon à maintenir, ou mieux, à restaurer les stocks à des niveaux optimaux. Cependant, ces quotas n'ont pas été admis et pratiqués.

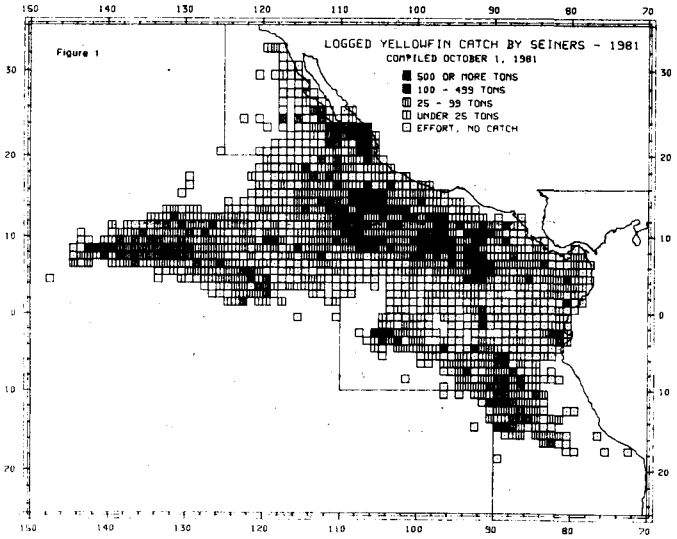

Répartition géographique des captures d'albacore dans l'océan Pacifique oriental en 1981

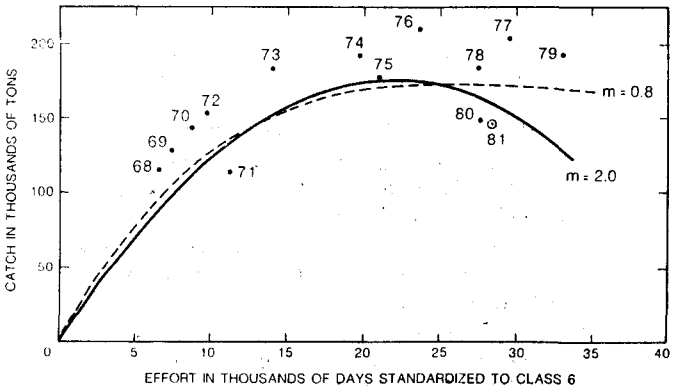

Relation entre l'effort et les captures de la pêcherie d'albacore à l'intérieur de la zone de régulation de la pêcherie d'albacore (CYRA) de l'I.A.T.T.C. (1968-1981).
La ligne continue représente le modèle général logistique et la ligne en tiret, le modèle de production générale dissymétrique.

Les captures sur l'autre espèce importante, le listao, ont fluctué de manière large. Il y a deux grandes zones essentielles de pêche ; l'une est centrée au large du Mexique du Nord et une autre zone centrée historiquement au large du Pérou et de l'Equateur. La pêcherie méridionale a, en moyenne, produit deux à trois fois plus de thon que la pêcherie septentrionale. Jusqu'en 1975, la pêcherie totale de listao a produit 70 000 t en moyenne, fluctuant assez brutalement entre 30 000 et 130 000 t. Dans les années récentes, cependant, l'effort de pêche sur le listao s'est accru et les prises ont, en moyenne, atteint 145 000 t. De 1969 à 1972, la zone au large du Pérou et de l'Equateur du Sud a connu un effet de réchauffement superficiel anormalement marqué, *phénomène bien connu sous le nom d'« El Niño »* (*) Cet El Niño de 1977 a été le plus marqué dans la zone depuis un siècle. En association avec ce réchauffement de surface, on a assisté à un déplacement vers le Nord de la zone de concentration de la pêcherie au large de l'Amérique centrale, et cette pêcherie n'est toujours pas revenue dans sa zone d'abondance historique. La pêcherie de petites unités opérant avec succès au large de l'Equateur dépendait de cette concentration méridionale de listao. Elle a disparu en raison du déplacement vers le Nord qui a repoussé le poisson au dehors du rayon d'action de cette flottille de petites unités.

Prises par pays dans la zone CYRA (tonnes)

Pays	Albacore		Listao	
	1976	1980	1976	1980
Bermudes	*	*	*	*
Canada	*	*	*	*
Cayman (îles)	0	1 850	0	1 002
Chili	*	0	*	0
Colombie	*	*	*	*
Costa-Rica	*	*	*	*
Equateur	5 536	6 989	6 824	8 218
Japon	904	1 137	334	0
Corée	0	539	0	240
Mexique	14 644	20 665	7 795	13 778
Antilles néerlandaises	*	*	*	*
Nouvelle-Zélande	0	*	0	*
Nicaragua	*	0	*	0
Panama	14 595	5 664	5 030	3 768
Pérou	2 396	502	3 139	174
Sénégal	*	*	*	*
Espagne	*	*	*	*
U..S.A.	145 293	89 399	95 554	81 957
Vénézuela	*	*	*	*
Total de *	27 298	20 251	21 105	15 649
TOTAL	210 666	146 996	139 781	124 786

Prises dans la zone CYRA limitée à 150° W

	Albacore		Listao	
	1976	1980	1976	1980
TOTAL	50 738	29 340	1 076	19 361

(*) Note du traducteur : ce courant chaud est appelé El Niño car, dans la zone péruvienne, il se produit le plus souvent à Noël, d'où cette appellation « Le Nouveau-né ».

Echec politique

Du point de vue scientifique et technique, le programme de conservation d'albacore a été un succès, mais sur le plan politique ce ne fut pas le cas. Au début du programme, en 1966, la pêcherie était dominée par la grande flottille thonière américaine U.S., et la plupart des Etats revendiquaient une législation leur permettant d'exercer leur contrôle dans la zone côtière étroite de 3 à 12 milles de large. Etant donné que la plupart des thons sont capturés à l'extérieur des 12 milles, l'accès aux zones de pêche ne constituait pas un problème. De plus, comme le système de gestion appliqué était celui d'un quota global capturé selon les lois de la simple compétition, les Etats dotés des plus grandes flottilles en obtenaient la plus grande part. Les pays riverains en voie de développement, qui ne disposaient que d'une petite flottille thonière ou d'aucune flottille, se considérèrent défavorisés dans ce système de gestion au profit des flottes développées.

Comme la tendance mondiale allait vers une extension de la juridiction à la zone des 200 milles, les Etats côtiers qui étaient riverains des ressources thonières adoptèrent la position selon laquelle leur souveraineté sur leur zone adjacente devrait être reconnue préalablement à toute mesure de conservation. Ces Etats maintinrent qu'il devrait leur être accordé une partie du quota possible et que cette allocation devrait être liée par une manière quelconque à leurs caractéristiques riveraines de la ressource.

Pour un nouveau traité

En 1977, le Mexique et Costa-Rica convinrent communément, au cours d'une réunion de nations plénipotentiaires, de mettre sur pied un système de gestion des stocks de thon de l'océan Pacifique Est. Ils distribuèrent un document de travail qui contenait une série de principes qui devraient être inclus dans un nouveau traité. Les plus importants parmi ces principes étaient :

1) Un organisme international de gestion des stocks de thon dans l'océan Pacifique oriental serait créé.
2) L'allocation aux pays côtiers serait fondée sur la concentration de la ressource à l'intérieur de la zone des 200 milles, ces allocations ne pouvant pas être transférées.
3) La répartition de ces allocations non utilisées par les pays riverains serait accessible aux autres Etats sur une base de compétition simple.
4) Les membres de l'organisation recevraient une licence régionale les autorisant à pêcher au delà des 12 milles à l'intérieur de la zone du traité.
5) Les droits des participants devraient être payés à tous les membres pour chaque tonne de thon capturée dans la zone du traité et redistribuée après collecte aux Etats côtiers au prorata des captures réalisées dans leurs zones.
6) Les éléments de l'I.A.T.T.C. devraient être transférés à la nouvelle organisation, et le siège ainsi que le personnel de l'I.A.T.T.C. devraient être transférés pour intégrer la nouvelle organisation.

Désaccord entre les Etats membres

Après une série de deux congrès plénipotentiaires et dix réunions informelles, aucun accord final n'a été obtenu sur le nouveau traité, bien que beaucoup de progrès vers un accord furent obtenus. Durant le cours de ces réunions, le Mexique et le Costa Rica quittèrent l'I.A.T.T.C. En réponse, le programme à long terme de conservation de la Commission était interrompu en raison du manque d'accord entre les Etats. Il n'y a aucune mesure effective de conservation depuis 1978. La pêche s'est organisée sans contrôle et captures et rendements déclinèrent régulièrement. En 1980, les captures tombèrent à 150 000 t et, à la fin de 1981, elles pourraient être encore moindres.

Malheureusement, la situation de la pêcherie thonière dans le Pacifique oriental est devenue confuse. Les pays de la région qui, pendant plus de vingt ans, coopérèrent à la conservation des stoks d'albacore, sont amenés à s'affronter. Les pays riverains de l'Amérique latine, qui ont inclu les thons dans leur domaine de juridiction, ont fermé leur zone de 200 milles aux navires étrangers non autorisés. Les navires américains U.S. contrôlés à l'intérieur de la zone des 200 milles de ces Etats ont été saisis et durement pénalisés.

Les U.S.A. ne reconnaissaient pas à quelque nation que ce soit le droit de prétendre légiférer et exercer leur juridiction sur des thons pendant qu'ils migrent à l'intérieur de la zone côtière et ont établi un embargo sur les produits thoniers provenant des pays qui ont saisi leurs thoniers. En raison du fait que le marché américain U.S. consomme plus de 90 % des captures de thon de la zone, un tel embargo crée des chaos économiques dans les plans de développement de plusieurs pays côtiers de la région. En addition à tout cela, le stock d'albacores, qui a été l'objet de mesures effectives de conservation de 1966 à 1978, est maintenant en état de surexploitation.

Les conditions d'un nouvel accord

La situation d'ensemble paraît irrationnelle, mais les problèmes ne seront résolus que lorsque les remèdes ou les solutions seront clairement établis. Ceci ne peut pas être obtenu sans que les pays de la région se concertent et ensemble s'attachent à la négociation et à l'élaboration d'un nouveau traité qui permette de prendre en compte les besoins politiques et économiques des participants et tienne compte également du caractère unique des animaux qui font l'objet de négociations. L'accomplissement de cette tâche nécessiterait :

1) Une approche internationale de la gestion car, en raison de la nature des animaux eux-mêmes, aucune nation ne peut effectivement les gérer.
2) Un programme scientifique pour estimer et contrôler l'évolution, l'abondance et l'état des stocks.
3) Un mécanisme pour attribuer les captures possibles et autorisées aux participants de la pêcherie qui prenne en considération les vœux, desiderata ou déclarations en faveur d'un régime juridique préférentiel particulier des Etats riverains et reconnaissant leur rôle historique dans le développement de la pêcherie.
4) Un système pratique pour permettre l'accès aux ressources thonières en temps et lieux où elles sont pêchables, exploitables.
5) Un mécanisme pour maintenir un équilibre entre la capacité de transport (et de capture) de la flotte et la ressource disponible.
6) Des mécanismes pour assurer que les mesures de conservation seront appliquées par et à tous les participants à la pêcherie.

La réalisation de ces critères et de ses objectifs sera difficile mais possible et nécessitera une volonté de compromis entre toutes les nations engagées. Le temps d'entreprendre cette tâche est venu.

b) COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

L'I.C.C.A.T. et la gestion rationnelle des thonidés de l'Atlantique : Bilan de treize ans d'activités

par A. FONTENEAU (*),

Biologiste des pêches de l'ORSTOM

Historique de l'ICCAT

Au début des années 1960, la pêche thonière se développe dans tout l'océan Atlantique et les prises qui étaient demeurées modestes jusqu'en 1950 (50 000 t) dépassent 200 000 t en 1960. Les thonidés ainsi exploités sont, pour la plupart, des espèces qui sont capturées hors de toutes eaux « territoriales », le concept des zones économiques exclusives de 200 milles n'étant pas encore né.

Dans ce contexte, la conférence mondiale sur la biologie des thonidés réunie par la FAO à La Jolla en 1962 recommande de mettre en place une structure internationale destinée à permettre l'exploitation rationnelle et la conservation de ces ressources thonières dans l'Atlantique de l'Est.

Le projet de création d'une Commission pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) est ensuite élaboré en 1963 et 1965 à Rome par la FAO, lors de la réunion de deux groupes de travail sur l'utilisation rationnelle des ressources thonières de l'Atlantique. Une conférence de plénipotentiaires se tient au Brésil en mai 1966 : elle réunit 17 Etats et rédige alors les textes de base définitifs de l'ICCAT, textes mis au point lors des réunions de Rome.

La première réunion annuelle de l'ICCAT eut lieu ensuite à Rome en 1969 ; depuis lors, chaque année, se tiennent une ou plusieurs réunions de l'ICCAT. Composée à ses débuts de 10 pays membres, 9 autres pays se sont joints depuis à la commission (1). Un système de cotisation, basé sur le volume des prises thonières et des mises en conserve, est établi afin de financer le fonctionnement de la Commission et spécialement du secrétariat de l'ICCAT.

Ce qu'est l'ICCAT

a) L'organe de décision est la « Commission », qui se réunit en réunion ordinaire tous les deux ans. La Commission a pour responsabilités :

— de voter le budget de l'ICCAT ;

— d'adopter des mesures de conservation des ressources en fonction des recommandations du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS). La Commission a créé diverses structures de travail : Comité permanent pour les finances et l'administration et quatre sous-commissions, responsables des divers groupes d'espèces. De fait, le rôle de la Commission se limite à recommander à ses pays membres d'adopter et d'appliquer telle ou telle mesure nationale de réglementation, destinée à la conservation des ressources thonières.

b) Le comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) a pour rôle de fournir à la Commission des avis scientifiques sur les mesures de gestion rationnelle des ressources thonières. Le SCRS, pour atteindre cet objectif, s'attache à développer, à coordonner et à orienter les statistiques et les recherches thonières dans tout l'Atlantique. Le SCRS ne dispose pas de chercheurs « ICCAT » (alors que la commission du thon du Pacifique, l'IATTC, dispose de ses propres chercheurs), mais réalise la synthèse des analyses présentées par les divers pays qui participent à des travaux (membres ou non de l'ICCAT).

Pour traiter des problèmes statistiques, le SCRS a créé un sous-comité des statistiques, responsable de ces problèmes. Il faut ici rappeler que toute analyse de l'état des stocks et tout aménagement rationnel d'une pêcherie ne peuvent se faire qu'à partir de statistiques de pêche complètes et détaillées : on verra que les résultats acquis par l'ICCAT dans ce domaine ont été à la source des progrès scientifiques accomplis. Le SCRS peut aussi créer des structures temporaires : il a ainsi mis en place pour la période 1977-1983 le sous-comité listao, qui est chargé de mener à bien le programme de recherches intensives sur le listao.

c) L'organe exécutif de l'ICCAT est le secrétariat dont le siège est à Madrid. Le secrétariat est dirigé, depuis sa création en 1969, par un scientifique espagnol, le Dr Olegario Rodriguez Martin. Le rôle du secrétariat est d'exécuter toutes les missions et recommandations que lui assigne la commission. De fait, les travaux du secrétariat sont directement orientés vers les activités statistiques et scientifiques, le secrétariat travaillant en collaboration étroite avec le SCRS et avec les offices nationaux, tant statistiques que de recherche.

Activités passées

L'ICCAT est une structure jeune et dynamique, et les activités menées par elle ont été diverses et multiples.

Les réunions de travail ont été nombreuses et intenses ; chaque année depuis 1969, le SCRS s'est réuni pendant une dizaine de jours pour réaliser les bilans de l'état des stocks et adresser ses recommandations à la Commission. En outre, de nombreux groupes de travail ICCAT se réunissent durant les intersessions pour analyser les problèmes les plus critiques : réunions de Lisbonne en 1971 sur l'identité des stocks, réunions d'Abidjan en 1972 sur l'albacore, de Madrid en 1977 sur le listao, d'Abidjan et Brest (1979 et 1980) sur les thonidés tropicaux juvéniles, de Santander sur le thon rouge en 1979, de Miami en 1981 sur les poissons « porte-épée ».

Les conclusions de toutes ces réunions, ordinaires et extraordinaires, ont bien entendu été toutes publiées par le secrétariat de l'ICCAT. Sont en outre publiés dans la série spéciale des documents scientifiques de l'ICCAT, tous les documents sur les thonidés présentés à l'ICCAT par les chercheurs nationaux.

En outre, l'ICCAT a activement œuvré pour la formation des statisticiens et chercheurs de ses pays membres, en orga-

(*) C.R.O.D.T., B.P. 2241 Dakar (Sénégal).

(1) Les 18 pays actuellement membres de l'ICCAT sont l'Angola, le Benin, les îles du Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Maroc, le Sénégal, l'Afrique du Sud, l'Espagne, la France, le Portugal, l'URSS, le Canada, Cuba, les USA, la Corée et le Japon.

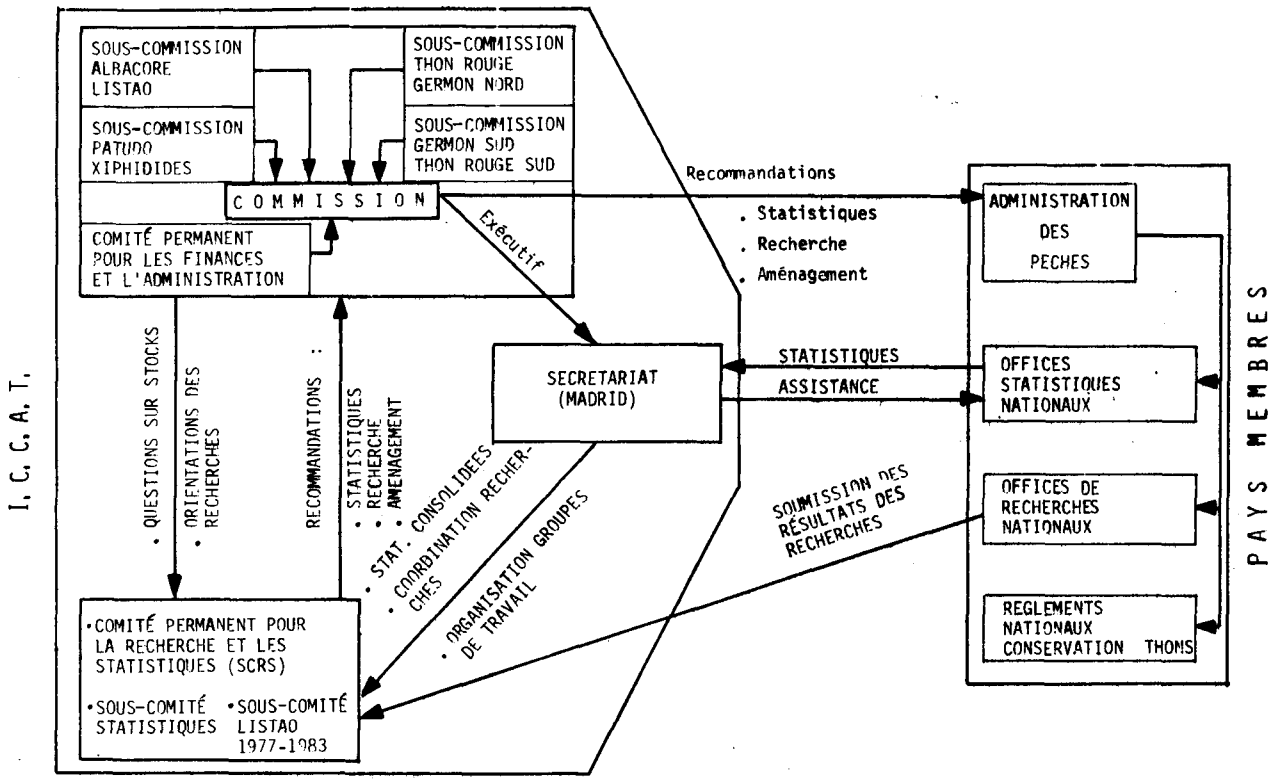

ORGANIGRAMME DE L'I. C. C. A. T.

nisant des séminaires de formation à Nantes en 1974, à La Corogne en 1976, aux îles Canaries en 1978.

Le secrétariat de l'ICCAT dispose, en outre, d'experts temporaires qui sont périodiquement envoyés en mission dans les zones de débarquement afin d'assister les techniciens en charge des statistiques.

Une activité majeure du secrétariat de l'ICCAT consiste à gérer les statistiques de pêche de tous les thonidés et poissons porte-épée capturés dans l'Atlantique. Ces statistiques sont divisées en trois domaines distincts :

— La « tâche 1 » correspond aux statistiques annuelles globales, par espèce et par engin, ainsi qu'aux efforts de pêche nominaux. Ces statistiques de pêche sont éditées chaque année depuis 1971 dans le « bulletin statistique de l'ICCAT ».

— La tâche 2 des statistiques correspond à des statistiques plus détaillées de prises et d'effort de pêche par secteur de 1° (pêcheries de surface) ou de 5° (pêcheries à la palangre) et par mois.

— Les « données biologiques » correspondent aux distributions de tailles des captures.

Les résultats sont publiés régulièrement par l'ICCAT dans les « recueils de données » dont près de vingt volumes sont actuellement disponibles.

Enfin, le secrétariat de l'ICCAT dispose de ses propres techniciens pour relever des statistiques de pêche sur certaines flottilles mal couvertes statistiquement.

Les résultats de ces travaux sont publiés dans la série statistique de l'ICCAT.

Depuis quelques années, toutes ces données statistiques afférentes aux thonidés atlantiques (tâche 1, tâche 2 et données biologiques), sont regroupées dans une base de données établie à Madrid sur ordinateur. Cette base de données donne entière satisfaction aux scientifiques, car elle leur permet, spécialement lors des groupes de travail, d'avoir un accès extrêmement souple et rapide à toutes les données existantes sur toutes les espèces de thonidés.

Résultats obtenus au bout de 12 ans

Il faut distinguer les résultats acquis sur le plan scientifique et ceux acquis dans le domaine de l'aménagement des ressources de thonidés. Les premiers sont particulièrement impressionnants. Au début de la décennie 1970-1980, il n'existait à proprement parler aucune statistique cohérente, pour aucune espèce de thonidés de l'Atlantique.

Les premiers bulletins statistiques de l'ICCAT contenaient essentiellement des points d'interrogation, même pour les prises totales par espèce, et *a fortiori* pour les statistiques fines par 1° et mois. En une dizaine d'années, un volume extraordinaire d'informations statistiques ont été collectées pour la plupart des flottilles, publiées par l'ICCAT et rendues accessibles aux scientifiques, grâce à la base de données ICCAT. Des résultats scientifiques déterminants ont aussi été obtenus à partir de ces données.

Il y a douze ans, l'état des stocks ne pouvait être estimé pour aucune espèce. Certaines espèces majeures dont le listao et le patudo faisaient alors dans les rapports de SCRS l'objet d'une courte phrase de commentaires du type « en l'absence d'études scientifiques et de données statistiques, il est impossible de juger de l'état des stocks ou de leurs potentialités ».

Une dizaine d'années plus tard, toutes les espèces du domaine de l'ICCAT font l'objet de recherches variées qui permettent d'analyser l'état de la plupart des stocks selon diverses approches scientifiques.

Les résultats acquis sont, bien entendu, différents selon les espèces :

L'albacore (*Thunnus albacares*) est probablement l'espèce la mieux connue dans l'Atlantique ; elle a d'ailleurs fait l'objet d'une limite à 3,2 kg dès 1973, ceci en vue d'améliorer la production de la pêcherie à la suite des recommandations du SCRS.

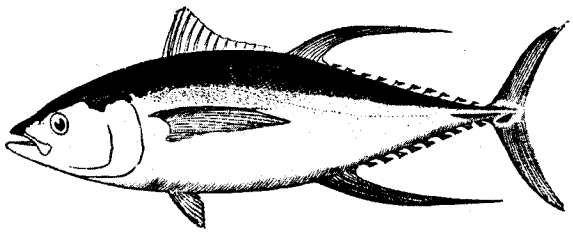

Le patudo ou thon obèse (*Parathunnus obesus*) a fait l'objet de moins d'études alors que la biologie et la dynamique de cette espèce semblent particulièrement complexes du fait que l'espèce est partiellement tropicale, surtout les jeunes, et partiellement tempérée. Du fait du fort potentiel de croissance du patudo, et du fait du mélange des juvéniles de cette espèce avec l'albacore, l'ICCAT a adopté depuis 1979 une taille limite à 3,2 kg pour le patudo, identique à celle de l'albacore.

Le listao (*Katsuwonus pelamis*) était une espèce virtuellement non étudiée sur le plan scientifique jusqu'en 1976, alors que les potentiels de capture de cette espèce semblaient très intéressants. Cela a été l'origine de l'année internationale du listao qui se déroule en 1981 dans le cadre de l'ICCAT. Les recherches menées durant cette année par de nombreux pays membres de l'ICCAT sont variées et intensives ; dès à présent, il apparaît certain que ce programme se déroule très bien et que les scientifiques seront à même de répondre en 1982 et 1983 à la plupart des questions qui avaient été à l'origine du programme. Là aussi, le rôle de l'ICCAT apparaît déterminant : il est indiscutable que jamais ce projet n'aurait pu être programmé ni se réaliser sans cette commission. En outre, la collaboration internationale entre tous les pays membres est apparue dans ce projet comme exemplaire, et ceci à tous les stades du programme.

Les espèces tempérées, germon (*Germo alalunga*) et thon rouge (*Thunnus thynnus*) font l'objet aussi des études de l'ICCAT. L'état des stocks de germon est régulièrement analysé depuis cinq ans, sans que cette espèce suscite d'inquiétudes sérieuses ; elle n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune réglementation.

Le thon rouge, espèce exploitée depuis l'antiquité, fait lui l'objet d'une attention spéciale de l'ICCAT, malgré des tonnages capturés modestes. Cela tient largement à divers facteurs qui rendent cette espèce spécialement intéressante : existence de migrations transocéaniques fréquentes, très longue vie (25 ans) et fort potentiel de croissance (les thons rouges géants dépassent 500 kg), ancienneté de l'exploitation, et surtout forte baisse apparente de l'abondance, qui inquiète la communauté scientifique. Cette espèce a fait depuis 1976 l'objet de mesures de conservation visant à protéger les stocks : taille limite à 6,4 kg et contrôle de l'effort de pêche.

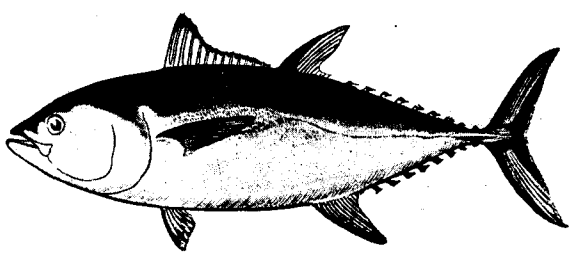

Les poissons porte-épée enfin (voiliers, makaire bleu et makaire blanc, espadons) ont fait aussi l'objet d'études approfondies de la part de l'ICCAT. Les connaissances sur ces espèces demeurent toutefois très fragmentaires, comme l'a confirmé le groupe de travail *ad hoc* qui vient de se tenir sur ces espèces à Miami en juin 1981. Les difficultés résultent autant des incertitudes sur l'identité des stocks, que de la médiocrité des statistiques de prises et de prises par unité d'effort.

Sur le plan de l'aménagement des pêcheries et de la conservation des ressources, l'ICCAT a, on l'a vu, promulgué diverses réglementations sur l'albacore, le thon rouge et le patudo : ces réglementations ont été adoptées par la plupart des pays membres et incorporées dans les législations nationales.

Un contrôle international dans les ports a enfin été adopté par l'ICCAT et est en cours de mise en œuvre sur le plan international. Les règlements adoptés par les pays membres de l'ICCAT et dans son cadre sont donc variés. Toutefois, force est de reconnaître que l'application des règlements est souvent médiocre. Par exemple, la réglementation sur l'albacore fait l'objet depuis 7 ans de violations continues (certaines flottilles capturent plus de 80 % d'albacores sous tailles !) sans que jamais, semble-t-il, aucun procès-verbal, ni aucun constat n'ait été dressé à l'encontre d'aucun contrevenant !

De même, les réglementations sur le thon rouge n'ont été qu'irrégulièrement appliquées. Il semble, en fait, que les réglementations adoptées dans le cadre de l'ICCAT ont eu seulement pour effet marginal de limiter l'expansion des captures de petits albacores, thons rouges et thons obèses, et de contrôler partiellement l'effort de pêche sur le thon rouge. Sans être déterminants, ces résultats ne sont pas négatifs.

Faiblesses et forces de l'ICCAT Perspectives d'avenir

L'ICCAT semble pouvoir affronter l'avenir avec optimisme alors que l'IATTC dans le Pacifique est, depuis plusieurs années, au bord du naufrage politique.

L'ICCAT possède pourtant dans sa nature diverses faiblesses : tout d'abord, sa conception et ses textes de base sont antérieurs au nouveau régime du droit de la mer et à l'instauration des zones économiques exclusives. S'il demeure indiscutable que la plupart des thonidés sont des espèces migratrices, capables tant de traverser de multiples zones économiques durant leur existence que de vivre en haute mer, les pays qui abritent dans « leurs eaux » une biomasse importante de thonidés ont acquis de fait un droit particulier pour l'exploitation et la conservation de ces ressources. Ce droit particulier n'est pas pris en compte par l'ICCAT.

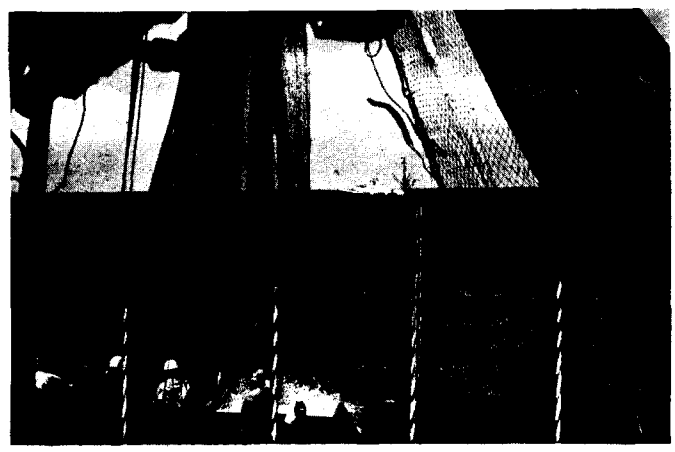

Dans cette optique, on se rappelera que 18 pays sont actuellement membres de l'ICCAT : certains sont des pays en voie de développement, souvent riverains des ressources, alors que d'autres sont des pays industrialisés, qui possèdent en général l'outil de production mais ne sont souvent pas des pays riverains des ressources. Il en résulte une divergence fondamentale dans les perspectives de gestion et de conservation des ressources : si l'intérêt des pays riverains non encore possesseurs de flottilles thonières est de tout faire pour conserver la ressource à un haut niveau d'abondance en attendant de développer leurs pêcheries, l'intérêt des pays industrialisés non riverains sera, en général, de rentabiliser au plus vite de lourds investissements, quitte le cas échéant à entraîner la surexploitation « accidentelle » des stocks. Cette divergence d'intérêts est demeurée latente dans l'Atlantique au sein de l'ICCAT ; elle risque de s'accentuer dans l'avenir.

En liaison directe avec ces problèmes, le domaine d'action de l'ICCAT se limite, conformément à ses textes de base, à la conservation « biologique » des ressources par l'optimisation de la prise maximale équilibrée. Ce concept, qui présente l'avantage d'être biologiquement robuste, s'avère désormais très insuffisant pour aménager les pêcheries. La gestion « rationnelle » des pêcheries repose de fait, à l'heure actuelle, sur une combinaison d'objectifs biologiques (perennité de la ressource par exemple) et d'objectifs socio-économiques (volume des prises, rentabilité du producteur, plein emploi, etc.), soit à court, soit à moyen terme. Cette approche moderne, outre qu'elle mettrait probablement en évidence les divergences économiques entre pays membres, est statutairement fermée à l'ICCAT.

En outre, il s'avère que le contrôle des réglementations en matière de pêche thonière peut poser des problèmes juridiques de mise en œuvre et des problèmes techniques de contrôle extrêmement complexes.

L'ICCAT envisage, par exemple, d'interdire saisonnièrement toute pêche dans une vaste zone du golfe de Guinée, afin de réduire la mortalité sur les juvéniles. L'intérêt biologique de cette mesure est aisé à montrer. Les problèmes juridiques qu'elle pose demeurent entiers : la zone interdite à la pêche idéale, c'est-à-dire celle où se trouvent les juvéniles, est à cheval sur les zones économiques de plusieurs pays dont certains sont membres de l'ICCAT, et d'autres pas, ainsi que sur la haute mer, hors de toute zone économique nationale. On imagine de suite que la complexité juridique du problème est extrême. Une telle mesure poserait, en outre, de sérieux problèmes d'application et de contrôle : qui surveillerait l'application d'une telle réglementation ? L'ICCAT n'a, sur ce plan, aucun pouvoir. Comment pourrait-on techniquement surveiller cette zone ? A moins de faire appel à un positionnement par satellite de tous les thoniers, associé à une surveillance aérienne, l'application d'un tel règlement serait illusoire. Bien entendu, la surveillance aérienne de zones océaniques de plusieurs centaines de milles de côté demanderait des moyens considérables qu'aucun pays, *a fortiori* des pays riverains en voie de développement, ne sont pas *a priori* à même d'engager financièrement. Enfin, les procédures de sanctions à l'égard d'éventuels contrevenants semblent tout aussi complexes à mettre en œuvre. Si, dans toute zone économique exclusive, la sanction tend selon le nouveau droit de la mer à devenir du domaine (ce principe étant d'ailleurs parfois contesté pour les thonidés) de compétence du pays riverain, une infraction commise en haute mer reste du domaine du pays du pavillon (ce qui peut conduire à un laxisme total par l'usage de pavillons de complaisance « bien choisis »).

En contrepartie, l'ICCAT dispose d'atouts sérieux pour le futur : la structure de recherche qui a permis le développement des statistiques de pêche et des recherches dans la plupart des pays membres est un facteur très positif. Peut-être moins efficace à court terme qu'une équipe permanente de professionnels de la recherche, comme l'est l'IATTC, la structure ICCAT s'est avérée rapidement très efficace par les progrès de la recherche qu'elle a induits dans les pays membres. Appliquant l'esprit du proverbe chinois « il vaut mieux apprendre à un pêcheur comment pêcher, plutôt que de lui pêcher du poisson », l'ICCAT a rapidement induit des structures nationales de recherche globalement efficaces. La coordination et la centralisation des efforts de statistiques et de recherche restent indispensables : le secrétariat de l'ICCAT remplit parfaitement ce rôle pour un coût modéré si l'on tient compte des travaux accomplis.

Les progrès scientifiques passés et futurs de l'ICCAT constituent probablement, de fait, son meilleur ciment. Sur le plan de la conservation des ressources, certaines mesures simples à mettre en œuvre restent à la portée de l'ICCAT : une limitation saisonnière de l'effort de pêche de certains engins trop « meurtriers » est une mesure efficace d'aménagement que l'ICCAT pourrait juridiquement et techniquement mettre en œuvre, si les pays membres de la Commission la décident.

Même si l'horizon politique et économique de l'ICCAT n'est pas exempt de problèmes potentiels, son dynamisme, la qualité et le sérieux de ses structures et de ses travaux font espérer pour l'ICCAT un avenir très prometteur.

Le dialogue est-ouest et nord-sud permanent qui a toujours régné au sein de cette Commission laisse penser que l'ICCAT saura s'adapter aux conditions nouvelles du droit de la mer et de l'exploitation rationnelle des ressources de thonidés de l'Atlantique.

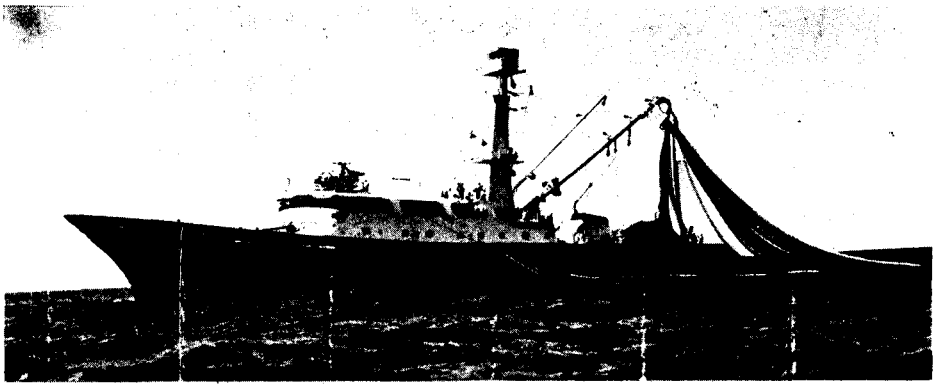

SPC/Coastal-DWFNS/WP.5/Add.1
18 juin 1984

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

REUNION DES ETATS COTIERS ET DES NATIONS PRATIQUANT LA PECHE HAUTURIERE
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 18 - 22 juin 1984)

APERCU DES ACTIVITES DE L'AGENCE DES PECHES DU FORUM DU PACIFIQUE SUD

Structure

1. L'Acte constitutif de l'Agence est la Convention portant création de l'Agence des pêches du Forum du Pacifique, entrée en vigueur le 9 août 1979. L'Agence se compose du Comité des pêches du Forum (FFC) et d'un secrétariat général : les membres actuels sont les quatorze membres du Forum du Pacifique Sud (Australie, Iles Cook, Etats Fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Samoa-Occidental, Tonga, Tuvalu et Vanuatu); les Iles Marshall et Palau participent aux travaux de l'Agence en qualité d'observateurs. On peut se procurer le texte de la Convention auprès des représentants de l'Agence. Ci-joint le schéma montrant la place de l'Agence au regard des autres programmes ayant trait aux pêches dans la région.

2. Peuvent être membres de l'Agence selon la Convention :

a) les membres du Forum du Pacifique Sud;

b) les autres pays ou territoires de la région, sur recommandation du FFC et sous réserve de l'approbation du Forum.

3. Pour participer aux travaux de l'Agence, les pays et territoires doivent remplir une autre condition : reconnaître que les Etats côtiers ont, dans leurs zones des 200 milles, des droits souverains en matière d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources biologiques marines, y compris les espèces de grands migrateurs.

4. La Convention reconnaît également la nécessité d'une véritable collaboration entre les Etats côtiers et les pays pratiquant la pêche dans la région, dans l'intérêt de la conservation des ressources et de leur utilisation optimale.

5. Le FFC tient une réunion annuelle pour adopter le programme de travail et le budget de l'Agence et étudier, selon les besoins, une action concertée en ce qui concerne une politique commune des pêches. Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Comité de jouer son rôle de direction dans la politique de pêche durant les intersessions.

6. Installé à Honiara, dans les Iles Salomon, le secrétariat général se compose d'un directeur, d'un directeur adjoint, de neuf cadres professionnels et d'un nombre égal d'agents de soutien. Il assure à ses gouvernements membres des services techniques et consultatifs, notamment dans le domaine juridique, celui du développement des pêches et le domaine économique, ainsi que des services d'information et d'ordinateur.

Lien avec le Forum

7. L'Agence est tenue de faire rapport aux réunions du Forum et a donc l'aval des chefs des gouvernements des Etats indépendants du Pacifique Sud. Le FFC a déjà eu l'occasion de saisir le Forum directement de certaines questions appelant des décisions au niveau le plus élevé. Le Registre régional, ainsi que d'autres politiques régionales telles que les conditions minimum d'accès aux ZEE de ces pays membres ont été approuvés par le Forum. La région forme un tout et ses pays coopèrent, sous l'égide du Forum, dans toutes sortes de domaines politiques, économiques et sociaux. Cette coopération, seul moyen de surmonter les énormes handicaps dont souffre la région, est inscrite depuis longtemps dans son histoire.

Financement

8. Le budget est financé par des contributions des gouvernements membres. Une partie considérable du programme de travail est exécutée grâce à des crédits hors-budget. Il arrive à l'occasion que les gouvernements membres et les organisations internationales intéressées aident directement les gouvernements participants au titre des activités de l'Agence des pêches du Forum.

Activités

9. Le Secrétariat général élabore chaque année, à partir des éléments fournis par les gouvernements participants, le programme de travail qui doit être adopté par le FFC. Le programme de travail actuel est divisé en onze sous-programmes dont voici la liste :

1. Développement de l'infrastructure
2. Harmonisation des régimes de pêches et des accords d'accès
3. Surveillance et police
4. Services d'information d'actualité
5. Développement de la pêche thonière
6. Analyse économique
7. Schémas de pêche
8. Formation technique et administrative
9. Registre régional
10. Délimitation des zones de pêches et des zones connexes
11. Gestion du programme

10. L'une des activités fondamentales réalisées au titre du sous-programme 4 est la collecte de l'information relative aux ressources biologiques marines de la région et aux débouchés pour les produits de la pêche. Ces informations proviennent de l'apport des pays membres, des documents publiés par les organisations et gouvernements extérieurs à la région et des information émanant des sources bien informées extérieures à la région. La section informatique a été créée pour assurer le traitement de cette documentation qui est ensuite diffusée aux membres après avoir été analysée par le secrétariat.

11. L'une des composantes essentielles de l'activité de l'Agence est l'organisation de séminaires des délégués des gouvernements membres et d'experts, qui ont pour objet d'examiner certains sujets d'intérêt commun, de mettre en évidence les besoins d'informations supplémentaires et de proposer des stratégies d'action en coopération. L'orientation est définie par les réunions du FFC ou, le cas échéant, par le Forum du Pacifique Sud. Le séminaire régional de recherche et développement organisé en 1981 a débouché sur la création du programme régional de recherche et de développement dont le but est de concentrer les efforts des organisations régionales et extrarégionales sur les besoins prioritaires de la région en matière de pêche. Le séminaire sur l'harmonisation et la coordination des régimes des pêches et des conventions d'accès qui a eu lieu en 1982 a débouché sur la création du registre régional et l'élaboration des conditions minimales que doivent respecter les flottilles étrangères de pêche pour avoir accès aux zones de pêches de la région. Le séminaire de 1982 sur les négociations d'accès a débouché sur la coordination des politiques nationales en matière de négociations des accords de pêche. Le dernier séminaire qui a eu lieu a été consacré à la mise en valeur des pêches thonières nationales et devrait aboutir à un renforcement de la coopération entre les membres en ce qui concerne la mise en valeur des pêcheries nationales et l'utilisation des ressources.

12. Les programmes de pêche sont entrepris dans la région par l'Institute of Marine Resources (IMR) de l'Université du Pacifique Sud, par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et par la Commission du Pacifique Sud (CPS). Le FFC joue un rôle essentiel dans la coordination de ces programmes afin de répondre aux besoins des membres. Le comité accueille la révision tripartite du projet consultatif régional des pêches PNUD/FAO et conseille l'Université du Pacifique Sud en ce qui concerne les activités halieutiques de l'IMR. Tous les gouvernements membres de l'Agence sont également membres de la CPS et sont responsables des programmes de la CPS dans le domaine des pêches.

Gestion des ressources thonières

13. Une grande partie de la zone dans laquelle les thonidés peuvent être exploités intensivement dans la région est comprise dans les zones des 200 milles des Etats membres de l'Agence. C'est ce que traduit la Convention qui, mise au point dans la période ayant suivi la reconnaissance par le droit international de la souveraineté des Etats sur les ressources marines dans une zone de 200 milles, ne peut être ratifiée que par les Etats côtiers de la région. La politique de l'Agence, qui s'appuie sur des politiques nationales d'accès coordonnées, laisse ouvertes plusieurs possibilités de dialogue et de coopération avec les Etats extra-régionaux pratiquant à cette pêche. On compte que, en tant que de besoin, la coordination assurée par les gouvernements membres de l'Agence des pêches du Forum sera un outil efficace de régulation de l'effort de pêche des thonidés dans l'ensemble de la région du Pacifique Sud.

14. Une réunion de haut niveau des Etats membres de l'Agence consacrée à la gestion et au développement des pêches est prévue pour 1985. On espère que cette réunion débouchera sur l'adoption d'une démarche régionale commune en matière de gestion des pêches.